



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1494

Approbation du transfert de propriété à la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon, du Trésor National « La fuite en Egypte » de Nicolas Poussin, suite à son acquisition par l'Etat / Ministère de la culture et de la communication, réunion des Musées nationaux, pour le compte du Louvre

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1494 - APPROBATION DU TRANSFERT DE PROPRIETE A LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON, DU TRESOR NATIONAL « LA FUITE EN EGYPTTE » DE NICOLAS POUSSIN, SUITE A SON ACQUISITION PAR L'ETAT / MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, REUNION DES MUSEES NATIONAUX, POUR LE COMPTE DU LOUVRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Au sein du département des peintures du musée des Beaux-Arts de Lyon, la peinture française du XVII^e siècle est représentée par une série de chef-d'œuvre. On pouvait noter néanmoins l'absence, au sein de ce département, d'un des peintres majeurs de cette période : Nicolas Poussin.

En 2004, l'œuvre réalisée par Nicolas Poussin en 1657-1658 « *La Fuite en Egypte* » perdue puis retrouvée, réapparaît sur le marché de l'art et est alors classée Trésor national. Cette œuvre appartient à la période tardive de l'artiste. En classant ce tableau Trésor national, l'Etat avait manifesté sa volonté de le garder sur le territoire français.

Le musée des Beaux-Arts de Lyon a, dès 2004, montré un intérêt majeur pour faire revenir cette œuvre à Lyon, ville natale de Jacques Serisier, premier collectionneur du tableau et contemporain de Poussin et qui en fut très probablement le commanditaire.

Pour réunir les fonds nécessaires pour l'acquisition de l'œuvre, le musée des Beaux-Arts de Lyon a lancé une grande opération de recherche de mécènes sur la région Rhône-Alpes, avec l'aide de la Fondation Bullukian. Le musée du Louvre s'est également engagé au côté de l'Etat pour rassembler les fonds nécessaires.

Le 18 juillet 2007, Mme la Ministre de la Culture et de la Communication a pu annoncer que la proposition d'achat faite par l'Etat, en accord avec la Ville de Lyon, pour l'acquisition d'un chef-d'œuvre de Nicolas Poussin, *La Fuite en Egypte*, avait été acceptée par le propriétaire du tableau pour un montant total de 17.000.000 €, permettant ainsi le maintien sur le territoire national d'une œuvre majeure et son entrée dans les collections publiques françaises.

L'œuvre ainsi acquise par l'Etat pour le musée du Louvre, est depuis février 2008 en prêt au musée des Beaux-Arts de Lyon mais elle était destinée à rejoindre définitivement les collections lyonnaises.

Le transfert de propriété de l'œuvre, de l'Etat vers la Ville de Lyon, conformément à l'article L. 451-8 du Code du Patrimoine, a été approuvé par le Haut Conseil des musées de France, durant sa séance du 17 février 2014.

Afin que le Service des musées de France puisse prendre l'arrêté qui permettra de réaliser de manière effective ce transfert de propriété dont le principe est acté, il est nécessaire que ce transfert en soit approuvé par la présente délibération du Conseil municipal.

L'œuvre sera alors inscrite de façon définitive sur l'inventaire du musée des Beaux-Arts de Lyon par un transfert de propriété.

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Événements ;

DELIBERE

Le transfert de propriété de l'œuvre réalisée par Nicolas Poussin en 1657-1658 « La Fuite en Égypte », de l'inventaire du musée du Louvre vers l'inventaire du musée des Beaux-Arts de Lyon est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN